



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E27928

VALABLE JUSQU'AU

04/10/2026

ÉDITÉ LE

18/08/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1975

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 21/09/2004
700 000

Raison sociale : CHANEL SAS

12 RUE DE L'INDUSTRIE
69200 VENISSIEUXRegistre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LYON 301861126

Téléphone : 04 72 23 67 90

Fax : 04 78 21 67 94

Siret : 301 861 126 00052

Portable :

Code NACE : 4329A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 8000490

E-mail : service-ao@chanelrenovation.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

MMA IARD 147886063

DUO INVEST (434 748 950) / DUFER RAPHAËL PRÉSIDENT / AUBRY DOMINIQUE
JEAN-FRANCOIS DIRECTEUR GÉNÉRAL

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 147886063

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 132

Tranche de classification : EFF5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2121	Ravalement en maçonnerie Mention RGE	03/10/2023
2142	Réparation en maçonnerie et en béton armé Mention RGE	03/10/2023
3412	Calfeutrement de joints de construction (Technicité confirmée) Mention RGE	20/06/2023
3421	Imperméabilité des façades (Technicité courante) Mention RGE	25/06/2024
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	26/06/2025
6112 PROB	Peinture et ravalement (Technicité confirmée) Mention RGE	26/06/2025
6121 PROB	Ravalement en peinture Mention RGE	26/06/2025
7132	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité confirmée) Mention RGE	03/10/2023
7133	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité supérieure) Mention RGE	08/07/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.